



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 081/2024
SÉANCE N° 4 DU 17 JUIN 2024

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION, LA VILLE DE LAVAL ET LE STADE LAVALLOIS EN VUE DU RÉAMÉNAGEMENT DU STADE LE BASSER

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 11 juin 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents

Sébastien Destais (jusqu'à 19 h 45), Christian Lefort (jusqu'à 19 h 07), Anthony Roullier, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 28), Chantal Marcadé, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Patrice Morin, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 59), Antoine Caplan, Béatrice Ferron, Caroline Garnier, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François (à partir de 18 h 21), Georges Hoyaux, Kamel Ogbi, Christine Droguet, Samia Soultani, James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier (jusqu'à 19 h 55), Isabelle Groseil, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Julien Brocail, Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 39), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Corinne Segretain, Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier (jusqu'à 19 h 15) et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés

Annette Chesnel, Jean-Louis Deulofeu, Nicolas Deulofeu, Catherine Roy, Michel Paillard.

Étaient représentés

Christian Lefort a donné pouvoir à François Berrou (à partir de 19 h 07), Gwenaél Poisson a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Isabelle Fougeray a donné pouvoir à Christine Dubois, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Camille Pétron a donné pouvoir à Loïc Broussey, Éric Paris a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Patrice Morin, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Georges Poirier, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Antoine Caplan, Sébastien Buron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Chantal Grandière a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent d'Agostino, Yannick Borde a donné pouvoir à Corinne Segretain, Pierre Besançon a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Dominique Gallacier a donné pouvoir à Marcel Blanchet (à partir de 19 h 15).

Damien Richard est représenté par Chantal Marcadé suppléante, Bernard Bourgeois est représenté par Isabelle Groseil suppléante.

Nicole Bouillon et Jérôme Allaire ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 19 juin 2024.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2024

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET LE STADE LAVALLOIS EN VUE DE LA RÉNOVATION DU STADE LE BASSER

Rapporteur : Céline Loiseau

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le code de la commande publique et notamment l'article L2113-6 et suivants,

Considérant que le stade Le Basser est un équipement sportif d'intérêt communautaire,

Que Laval Agglomération, la ville de Laval et la SASP Stade Laval Mayenne Football Club porte un projet commun visant à réaménager le stade Le Basser en créant un pôle de services cœur de quartier,

Que la mise en œuvre de cette opération implique un montage complexe : partenaires publics et privés, conception globale, phasage des travaux, etc.,

Considérant le projet de protocole d'accord joint en annexe,

Après avis de la commission sport,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les termes du protocole d'accord, fixant les conditions essentielles d'un partenariat pour la conduite d'une opération de réaménagement du stade Francis Le Basser situé avenue Pierre de Coubertin à Laval, entre Laval Agglomération, la ville de Laval et la SASP Stade Laval Mayenne Football Club, sont approuvés.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à solliciter, auprès de tout organisme, les aides financières relatives à la réalisation des études prévues au présent protocole.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer le dit protocole d'accord et tout document à ce dossier.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Signé : Le Président,

Florian Bercault